

# La carte bancaire

## Quel avenir dans un monde digitalisé ?

Collection « Métiers Bancaires » Ailancy

Avril 2019

### EN QUELQUES MOTS

La carte bancaire fait figure de moyen de paiement de référence en France. L'émergence de moyens de paiement alternatifs est-elle susceptible de remettre en question la pérennité de la carte ?

### 1. Retour sur les origines de la carte

**Aujourd'hui, plus de 68 millions de cartes bancaires sont en circulation en France.** Près de 10,5 milliards de paiements ont ainsi été réalisés en 2017, pour un montant total de 439 milliards d'euros.

Avant que la carte ne s'impose comme un moyen de paiement de référence, de nombreuses innovations et une lente pédagogie auprès des utilisateurs ont été nécessaires.

1 <sup>ère</sup> carte de paiement FR	1967	
	1968	1 <sup>er</sup> DAB à Paris
1 <sup>ère</sup> carte à piste magnétique	1971	
	1973	1 <sup>er</sup> paiement à l'étranger
Invention Carte à puce	1974	
	1980	1 <sup>er</sup> TPE électronique
Naissance interbancaire	1984	
	1985	Symbole UV
1 <sup>ère</sup> CB à puce commercialisée	1986	
	1987	Hologramme sécuritaire
Code secret à 4 chiffres	1990	
	1996	1 <sup>ère</sup> hotline perte et vol CB
Puce CB aux normes EMV	1998	
	1999	1 <sup>er</sup> paiement par CB en euros
Cryptogramme Visuel	2000	
	2006	Lancement du DDA pour les CB
DSP1 et mise en œuvre SEPA	2009	
	2010	Authentification forte sur internet
1 <sup>er</sup> TPE pour le sans contact	2011	
	2012	1 <sup>er</sup> pilote paiement biométrique

**Une des innovations majeures** pour la carte, l'invention de la carte à puce, remonte à 1974. Jusque là seules des cartes à piste magnétique étaient en circulation. Cette découverte française a permis d'intégrer un circuit électronique dans une carte fine et ainsi y stocker des informations, ouvrant la voie à une nouvelle ère en terme de sécurité.

La démocratisation de la carte bleue s'est opérée en 1984 suite à la création du Groupement des Cartes Bancaires,

établissant ainsi une interbancaire. Les cartes peuvent ainsi être utilisées quel que soit la banque du porteur ou celle du commerçant.

D'autres rares innovations auront pour effet de renforcer la sécurité de la carte (code à 4 chiffres en 1990) ou d'y apporter de nouveaux services (paiement sans contact).

Aujourd'hui, le succès de la carte perdure mais son avenir physique reste un peu plus incertain. En effet, l'expansion des paiements mobiles en Chine ou dans certains pays d'Afrique a rendu la carte, en tant que support physique, démodée. L'évolution du paysage des moyens de paiement, avec l'arrivée de l'instant payment notamment, est également de nature à impacter la position dominante de la carte dans les usages.

### 2. Les chiffres clés à retenir

La carte est le moyen de paiement privilégié des Français. Les données communiquées par la cartographie des moyens de paiement de la Banque de France confirment cette tendance depuis les années 2000 (+8% par an). En effet, près de **53% des paiements scripturaux en volume ont été réalisés par carte en 2016** (contre 2% en valeur). Le montant moyen d'un paiement par carte a été de l'ordre de 45 euros. Le développement du sans contact a ainsi entraîné un léger repli de ce montant (49 euros en 2015).

Si le sans contact, lancé en 2012, est aujourd'hui bien ancré dans les usages, ce mode de paiement a mis plus de 6 ans avant de se généraliser. En effet, le parc commerçant inadapté, la modification des usages ainsi que les risques liés à la sécurité ont notamment contribué à cette lente diffusion.

En 2018, près de 2 milliards d'achats ont été réalisés en sans contact, soit près de 4 fois plus qu'en 2016. Le sans contact a ainsi été utilisé dans 40% des transactions de moins de 20 euros. Face à ce boom, le plafond de paiement a été relevé de 20 à 30 euros en octobre 2017.

### 3. La carte, un moyen de paiement au cœur de la stratégie des banques

La carte apparaît comme un **élément incontournable de l'équipement client.**

La relation primaire entre un client et une banque démarre bien souvent par un équipement en carte, avant même la souscription à d'autres produits / services. Les différents packages bancaires ont par ailleurs la particularité de tous disposer d'un socle commun prévoyant une carte.

Son usage quotidien en fait également un produit déterminant dans le développement d'une relation de qualité entre un client et sa banque.

Il s'agit donc d'un moyen de paiement stratégique pour les banques. Les revenus tirés des moyens de paiement peuvent ainsi représenter jusqu'à 25% du revenu brut

d'exploitation des banques. La carte y tient une place prépondérante, contrairement à d'autres moyens de paiement comme les chèques dont la rentabilité est quasi nulle. **Les cotisations liées aux cartes pouvant ainsi atteindre jusqu'à 20% du RBE des paiements.**

La rentabilité de la filière est néanmoins mise à mal depuis quelques années déjà, par la pression concurrentielle des banques en ligne offrant des cartes gratuites.

#### 4. Un des rares freins à la suprématie de la carte bancaire reste la fraude

Selon l'observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP), la carte bancaire représente le moyen de paiement préféré des fraudeurs. En effet, la quasi-totalité (97% en volume) des transactions frauduleuses répertoriées concernent ce moyen de paiement.

Néanmoins cette surexposition à la fraude doit être nuancée par son usage. En effet, la carte bancaire est un moyen de paiement on ne peut plus sûr lorsqu'elle est utilisée dans les points de ventes nationaux. **Le taux de fraude sur les cartes de paiement émises en France est très faible (0,054%, soit un euro de fraude pour 1 850 euros payés) et n'a jamais été aussi bas depuis 2009.**

C'est le paiement à distance qui vient gonfler les taux de fraude : 0,161% en 2017 soit 20 fois plus que les taux de fraude en point de vente physique. Ceci s'explique par l'usage prédominant de la carte (85% des achats en volume d'après la FEVAD) lors de paiements en ligne.

Les transactions internationales contribuent également à augmenter les taux de fraude. Elles représentent ainsi « 57% du montant total de la fraude », constate le rapport de l'OSMP, alors qu'elles ne comptent que « pour 13% de la valeur totale des transactions ».

**L'exposition de la carte à la fraude reste globalement cohérente avec son usage.** Cette exposition est en constante amélioration du fait de l'évolution des technologies de lutte contre la fraude, et de la généralisation des modes d'authentification renforcée.

#### 5. Des innovations en pleine diffusion dans un paysage qui était jusque-là plutôt stable

Plusieurs innovations sont apparues ces dernières années autour de la carte avec un niveau de maturité hétérogène : la carte à cryptogramme dynamique, la carte biométrique, la carte de cryptomonnaie ou encore l'Apple Card.

**La carte à cryptogramme dynamique** a été lancée initialement par la Société Générale en 2016. Elle a depuis été progressivement commercialisée par les autres banques. Sa particularité repose sur le fait qu'elle dispose d'un cryptogramme renouvelé toutes les heures, promettant ainsi une expérience d'achat sécurisée.

Près de 200 000 cartes ont ainsi été émises par la Société Générale, représentant environ 1 million de transactions en 2017. Facturée plus cher qu'une carte classique (12€ en sus de la cotisation carte à la Société Générale, 52€ à la BNP), cette carte a pour unique avantage de rassurer les clients. En effet, les banques sont tenues par le Code Monétaire et Financier de protéger et rembourser leur client en cas de fraude et ce quel que soit le niveau de prestation de leur carte.

Parmi les innovations les plus marquantes, celle de la **biométrie**. Le Groupement des Cartes Bancaires a annoncé le lancement d'une CB sans contact à authentification biométrique. Actuellement en phase de test au sein de la Société Générale, cette carte sera déployée courant 2019 au Grand Public.

Le fonctionnement sera assez simple : il suffira de positionner son pouce sur le lecteur d'empreintes de sa carte et de la placer au-dessus du terminal de paiement pour effectuer la transaction. Il s'agira d'une carte hybride permettant également une utilisation sans biométrie. Les terminaux de paiement actuels seront donc tous compatibles avec cette carte.

Son prix n'a pour l'heure pas encore été dévoilé par la banque. Il aura tout de même un coût : 5 à 6€ par carte (contre 1€ pour une carte classique). L'usage de la biométrie restera par ailleurs limité aux paiements de proximité.

Toujours dans le domaine de la biométrie, la société Natural Security propose depuis fin 2017 une solution biométrique mobile (seule solution mobile ayant pour l'heure reçue l'autorisation de la CNIL). Cette solution, en phase de lancement commercial, permet d'effectuer un paiement en proximité « main libre » avec une authentification forte. Les utilisateurs placent leur doigt sur le lecteur biométrique installé chez le commerçant pour valider la transaction. Cela permet une comparaison à distance des données biométriques enregistrées dans le smartphone de l'utilisateur. Plus besoin de sortir sa carte ou son téléphone.

Si la biométrie n'en est pour l'heure qu'à ses débuts dans l'hexagone, plusieurs initiatives ont déjà été lancées dans d'autres pays : identification par la voix, le visage ou encore le réseau veineux des doigts. D'après une étude de Juniper Research, le nombre de paiements authentifiés via la biométrie s'accroîtra significativement dans les années à venir. Les paiements biométriques auront représenté près de 48 milliards des transactions en valeur en 2018, estimation multipliée par 17 à horizon 2023. Les paiements en ligne seront plus particulièrement concernés car près de 57% des transactions intégreront de la biométrie en 2023. Ce mode de paiement sera sans nul doute amené à se développer, notamment pour les paiements en ligne dans un contexte réglementaire en pleine évolution et prônant davantage de sécurité. Une adoption réussie dépendra de la capacité à mettre en place un parcours client simplifié et facile d'utilisation pour le paiement effectué en proximité ou à distance.

Parmi les dernières innovations, **la carte de cryptomonnaie**. Il s'agit d'une carte identique aux cartes de débit classique qui permet d'effectuer des retraits/ paiements

dans le monde entier. Parmi les cartes les plus populaires, TenX, Centra Card ou encore Wirex. Leurs particularités résident dans le fait qu'elles soient reliées à un portefeuille de crypto-monnaie (bitcoin, ethereum...). Lorsqu'un paiement est effectué, une vente instantanée du montant de crypto-monnaie correspondant est initiée, chargeant ainsi la carte en devises (EUR, USD ou GBP). Cette carte permet ainsi un usage facilité de l'utilisation des crypto-monnaie. Son utilisation est par ailleurs, plus libre, car cette carte est acceptée sur l'ensemble des réseaux Visa/Mastercard.

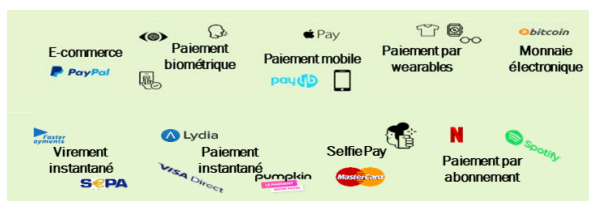
Il semble difficile d'évaluer l'avenir de cette carte en Europe. En effet, suite à l'arrêt du service de mise en circulation de ces cartes par une filiale de Visa (WaveCrest), les clients européens ne peuvent plus l'utiliser.

En lien avec ces initiatives, Revolut a lancé une nouvelle carte haut de gamme intitulée Metal offrant jusqu'à 1% de cashback récupérable en cryptomonnaie.

Enfin, dernière innovation en date, **l'Apple Card**. Il s'agit d'une carte de crédit qui sera lancée cet été aux Etats-Unis, en partenariat avec Goldman Sachs et Mastercard. Cette carte virtuelle sera automatiquement intégrée au wallet de l'iPhone et utilisable via Apple Pay. Les utilisateurs auront aussi la possibilité de commander une carte physique en titane ayant pour particularité de ne présenter aucun numéro, ni code de sécurité ou de date d'expiration. Cette carte sera gratuite et sans frais même si des taux d'intérêt seront tout de même appliqués (13 à 24%). Côté services, Apple met en avant un système attrayant de cash back (1 à 3% des achats reversés quotidiennement en cash dans le wallet). Cette carte s'appuiera également sur une application de gestion financière (à l'instar de ce que proposent notamment des agrégateurs comme Linx ou Bankin'). Outre son usage facilité, cette carte virtuelle sera également plus sécurisée, du fait de la génération d'un nouveau numéro de carte pour chaque transaction ainsi que de par l'usage nécessaire de la biométrie pour s'identifier lors d'un paiement.

Un déploiement de cette carte n'est pour l'heure pas envisagé en France. Cela exigerait sans doute de gros efforts de pédagogie et de communication pour promouvoir son usage dans un pays utilisant majoritairement les cartes à débit immédiat/différé.

## 6. Les produits alternatifs menacent-ils la pérennité de la carte ?



Depuis quelques années, le marché des moyens de paiement est entré en effervescence, porté notamment par un nombre toujours plus croissant d'acteurs et

d'investisseurs qui se positionnent sur cette activité. Cela s'est traduit par le lancement de nombreux services aussi bien à destination des particuliers que des entreprises.

Aujourd'hui, plusieurs moyens de paiement émergent en tant qu'alternative à la carte bancaire : le paiement mobile, les wearables et le paiement instantané (virement SEPA).

**Le paiement mobile ou m-payment** répond à deux enjeux majeurs pour les consommateurs et les commerçants : **la rapidité et la sécurité**.

Le m-payment, indépendamment de son support, se distingue de la carte bancaire en ce qu'il propose, en plus des classiques options de paiement de proximité et de paiement à distance, la possibilité de transférer de l'argent de mobile à mobile (Peer-to-Peer). Cette dernière solution est à l'origine du succès d'acteurs comme Lydia ou Pumpkin, et s'est démocratisée au point d'être généralisée par la majorité des acteurs du m-payment (PayPal, Paylib, etc.).

Parmi les différentes solutions de paiement mobile existantes, la plus populaire reste le wallet comme celui de PayPal, Apple, Google ou encore Paylib.

Quelle que soit l'application choisie, le principe est le même : **les données sensibles des utilisateurs ne sont demandées qu'au moment de la création du compte ou du portefeuille**. Seuls les identifiants seront par la suite demandés à l'utilisateur pour effectuer la transaction, promettant ainsi un usage simplifié tout en étant sécurisé.

D'après l'observatoire de la sécurité des moyens de paiement, en 2017, les transactions nationales par mobile ont représenté 4,4 millions d'opérations. Malgré un usage multiplié par 15 par rapport à 2016, ce mode de paiement reste toutefois très marginal : sa part de marché se limite à 0,03% des transactions du quotidien. Car si l'intention d'utilisation du m-payment est forte auprès des technophiles, ce n'est pas le cas pour la majorité de la population.

**Les wearables** reposent sur le même principe que le m-payment. Ils permettent d'effectuer des paiements à distance et de proximité ainsi que du transfert d'argent de wearables à wearables ou de wearables à mobile.

Aujourd'hui, en France, les paiements effectués via la majorité des bracelets connectés (en dehors de l'Apple Watch) sont plutôt réalisés lors d'événements éphémères (concerts ou festivals) lors desquels les clients utilisent ces accessoires comme des porte-monnaie digitaux. Malgré un usage pour l'heure limité, le potentiel de ce marché a déjà poussé Visa et MasterCard à ajouter la fonctionnalité de paiement à n'importe quel objet connecté. Près de 62% des objets connectés intégreront cette fonctionnalité d'ici 2020.

**Le paiement mobile et les wearables font partie des stratégies des établissements bancaires** pour séduire les nouvelles générations. En effet, les « millenials » et surtout les « digital natives » en sont les plus grands adeptes, notamment dans le secteur bancaire.

Selon une étude Xerfi sur le marché des moyens de paiements alternatifs, d'ici 2022 les wallets verront leur usage se développer fortement grâce à une expérience client simplifiée.

**Si ces nouveaux moyens de paiement constituent une véritable révolution en termes de support de paiement, il convient de rappeler qu'ils restent adossés à des cartes. La carte bancaire reste donc présente à travers l'utilisation de ces nouveaux moyens de paiement, elle s'en trouve juste dématérialisée.**

**Le paiement instantané ou instant payment**, qui a déjà fait ses preuves dans certains pays d'Europe, à l'instar du Royaume-Uni, pourrait s'imposer comme un mode de paiement à part entière. Il s'agit d'une **solution de paiement dématérialisée, internet et mobile, 100% européenne, encaissable en quelques secondes et irrévocable.**

Les caractéristiques même de l'instant payment constituent de véritables avantages par rapport aux autres moyens de paiement en raison des éléments suivants :

- Une disponibilité du service 24 h/24, 7 jours/7
- Un paiement irrévocable qui le rend plus attractif notamment pour le bénéficiaire
- Un coût d'acceptation sensiblement inférieur à celui d'un paiement par carte pour les commerçants
- Une réception immédiate du paiement qui pourrait également avoir un impact positif sur la trésorerie
- Un plafond fixé à 15 000€ qui pourra être revu chaque année comme ce fut le cas pour Faster Payments au Royaume-Uni (plafond fixé à 10 000 £ en 2008, 100 000 £ après 2 ans puis 200 000 £ après 5 ans)
- La possibilité d'identification du bénéficiaire via plusieurs éléments d'identité (numéro de téléphone, IBAN, QR code ou encore dialogue NFC)

Malgré ces innombrables qualités, il semblerait que l'instant payment ait un impact plus faible dans le commerce de proximité que dans les paiements à distance pour deux raisons principales :

- L'adaptabilité des consommateurs à ce nouveau moyen de paiement, alors que la carte bancaire est déjà bien ancrée dans leurs habitudes,
- Les infrastructures des commerçants qui sont aujourd'hui inadaptés à ce type de paiement.

Par ailleurs, une vision claire de l'offre cible reste indispensable. Il conviendra notamment que les acteurs s'accordent sur les cas d'usage de paiement avec un modèle économique cohérent. Le premier cas d'usage, sera, a priori, celui d'Air France et Natixis Payments qui ont annoncé, en juillet 2018, un partenariat qui permettra aux clients en Europe d'acheter un billet d'avion ou de régler une prestation avec ce nouveau moyen de paiement dès 2019.

La question des parcours client associés à ce nouveau service de paiement est également primordiale à son succès.

Enfin, la création d'un service d'instant payment nécessitera une coordination forte des banques. **Il ne sera pas simple de substituer le paiement instantané à la carte bancaire.** Facile d'utilisation et entrée dans le quotidien de tous, celle-ci présente bien d'autres avantages. **Elle offre par exemple des garanties d'achat et des assurances**, notamment à l'étranger. Elle peut également être choisie avec un débit différé ce qui permet aux clients de reporter et d'anticiper le passage de l'opération sur leur compte bancaire.

Cette substitution sera a priori plus facile à enclencher côté commerçant. En effet, le coût d'acceptation étant inférieur à celui des paiements par carte. Cela supposera néanmoins que les banques fassent évoluer leur modèle de revenus

A ce stade, il semble donc que **l'instant payment viendra compléter l'offre des moyens de paiements existants plutôt que les remplacer.** C'est d'ailleurs ce que confirme le Groupe BPCE dans son livre blanc consacré à l'instant payment qui prévoit, dans un scénario calqué sur les trajectoires observées en Suède, au Danemark et en Angleterre, que ce nouveau moyen de paiement puisse atteindre entre 6 et 13% des transactions scripturales (carte, chèque, virement / prélèvement) en France d'ici à 2022.

Un foisonnement d'innovations a émergé dans le paysage des paiements ces dernières années. Ces différentes innovations resteront complémentaires et cohabiteront avec les moyens de paiement historiques.

**La digitalisation croissante des moyens de paiement ne devrait donc avoir pour l'heure qu'un faible impact sur l'usage de la carte bancaire.** Celle-ci a encore toute sa place dans nos portefeuilles, qu'elle soit utilisée comme support physique ou de manière dématérialisée à travers un wallet.

## Contacts :



**Myriam BENNOUNA, Manager**



**Angélique DE LASSUS SAINT-GENIES, Consultante Senior**

**AILANCY**, cabinet de conseil indépendant spécialisé dans les métiers de la banque de la finance et de l'assurance vous accompagne pour relever vos enjeux métiers, accompagner vos réflexions et mener à bien vos projets de transformation.



32, rue de Ponthieu  
75008 Paris  
Tel : +33 (0)1 80 18 11 60  
[www.ailancy.com](http://www.ailancy.com)